

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THOIS

SEANCE DU 30/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :

Présents : 13

En exercice : 15

Ont pris part au vote : 15

Date convocation : 25/09/2026

Date affichage : 25/09/2026

Secrétaire Séance : **Paola JACOPIN**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN, Philippe KERSULEC, Christine LESAUX, Aurélien LE MOIGNE

Absent(s) excusé(s) : Erwan KERAVAL (Pouvoir à Mme Hélène PAUGAM), Éléonore LE BARS-LE MEUR (Pouvoir à M. Xavier RANNOU),

D-56_2026.09.30 – Délibération pour l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

L'exposé des motifs ayant conduit à la proposition de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), instituée par la loi de finances pour 2026, repose sur une triple logique de simplification fiscale, de renforcement de l'autonomie financière des collectivités et de lutte contre la crise du logement. La TVLH remplace et fusionne officiellement, à compter du 1er janvier 2027, les deux anciens dispositifs fiscaux : la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par Quinze** voix pour, **Zéro** abstention, et **Zéro** voix contre

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Saint-Thois, le 05/10/2026

Le Maire, **Hélène PAUGAM**

